

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Semine et à la création du périmètre délimité des abords (PDA) de la Tour de Mons**, est organisée par la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR).

Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) qui a rendu son avis le 14 août 2025 : « La modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Semine (74) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; elle ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ».

La Communauté de Communes Usses et Rhône a décidé de suivre cet avis par délibération du 9 septembre 2025.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR : <https://www.usses-et-rhone.fr/6208-plui-de-la-semine.htm>

L'enquête publique se déroulera du **jeudi 9 octobre 2025 à 8h30 au jeudi 13 novembre 2025 à 12h**, soit une **durée de 35 jours**.

Monsieur André PENET a été nommé commissaire enquêteur et Monsieur Luc DECOURRIERE commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ces observations, les :

- le jeudi 30 octobre 2025, de 8h30 à 12h, en Mairie d'Éloise (01200) ;
- le jeudi 13 novembre 2025, de 8h30 à 12h, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy (74270)

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6657>,
- sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête¹ aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des sept mairies concernées² aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6657>,
- sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des sept mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique,
- par mail : enquete-publique-6657@registre-dematerialise.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6657> et donc visibles par tous.

Toutes les observations et propositions seront rendues publiques et consultables à l'endroit où elles auront été déposées et dans le rapport du commissaire enquêteur. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du PLUi de la Semine à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usses et Rhône. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et à la suite du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLUi de la Semine avant approbation.

A l'issue de l'enquête publique, le PDA relatif à la Tour de Mons pourra être créé par arrêté du Préfet de Région, autorité compétente pour approuver celui-ci.

¹ Pôle Urbanisme - Aménagement du territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhône – 35 place de l'Eglise – 74270 FRANGY

² Chêne en Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franclens, St Germain sur Rhône, Vanzy